

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 14/10/2024

Séance du Vendredi 18 Octobre 2024

DATE D’AFFICHAGE

LE : 25 OCT 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTES : 9

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi dix-huit octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 14 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT (pouvoir donné à Mme VALLET), Rémy PONT.

Secrétaire de séance : Reynald AIGNEL

Délibération : Acquisition de parcelles - rue des JACOBINS pour l'élargissement de la rue – aménagement de voirie

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Jacobins, Mme Le Maire rappelle qu'il y a encore d'autres parcelles à acquérir pour pouvoir aménager la voirie, notamment les parcelles suivantes :

- ZC : 403, 518, 613, 356
- AB : 448, 516, 454, 452 et 451
- Et le lot 16 de 31m² à détacher de la parcelle AB194.

Mme le Maire rappelle que la commune lors de la délibération du 1^{er} octobre 2001 a fixé le prix principal pour l'ensemble des acquisitions de ce projet d'élargissement à 20 francs le m² soit 3.05 €.

Mme le Maire informe qu'elle prendra attache avec un notaire pour finaliser ces cessions et demande au Conseil Municipal de lui donner tous pouvoirs pour signer les actes d'acquisition et l'autoriser à acquitter les frais nécessaires pour parvenir à la bonne exécution de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de donner tous pouvoirs à Mme le Maire et l'autorise à signer chez le notaire pour acquérir les parcelles mentionnées ci-dessous au prix de 3.05€ le m² payable comptant selon les formes habituelles prévues pour l'acquisition par les collectivités. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2024 chapitre 21, section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 18 Octobre 2024
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance,
Reynald AIGNEL

